



1203930801

DATE DEPOT : 2012-04-20

NUMERO DE DEPOT : 2012R039240

N° GESTION : 1999B06096

N° SIREN : 420957797

DENOMINATION : FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSOLIDATION

ADRESSE : 5 R MARGUERITTE 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/03/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE CO-GERANT(S)

9913 6096

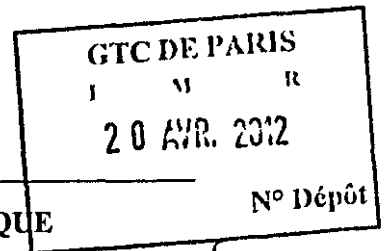
**FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSOLIDATION**

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros

Siège social : 5, rue Margueritte

75017 Paris

420 957 797 RCS Paris



**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 28 MARS 2012**

**PROCES-VERBAL**

PA 28/3/12 EF

L'an deux mille douze,

Le vingt huit mars,

A 11 heures

Monsieur Jean-Luc Guedj, en sa qualité de gérant de la société Extentis Holding, société à responsabilité limitée au capital de 552.000 €, dont le siège social est situé au 5, rue Margueritte, 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 449 525 237 RCS Paris, associé unique de la société Fiduciaire d'Audit et de Consolidation, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros dont le siège social est situé au 5, rue Margueritte, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 450 957 797 RCS Paris (la « Société »), après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

Après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et des motifs y exposés afin de justifier la révocation de Monsieur François Colinet de ses fonctions de gérant de la société Fiduciaire d'Audit et de Consolidation (et en particulier son absence totale depuis le mois de janvier 2011 et son intention de céder les titres qu'il détient dans la société Extentis Holding), l'Associé unique décide de révoquer Monsieur François Colinet de ses fonctions de gérant de la société Fiduciaire d'Audit et de Consolidation avec effet immédiat. Cette révocation n'ouvre pas droit à indemnité.

**SECONDE DECISION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes décisions pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Pour l'Associé unique,

Jean-Luc Guedj

